

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

LUNDI 29 JUIN 2026

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 31

NOMBRE DE MEMBRES PRÉSENTS : 21

NOMBRE DE MEMBRES ABSENTS : 10
AYANT DONNE POUVOIR : 7

Le 29 juin 2026, à 18 heures, le conseil communautaire de la communauté de communes de Haute-Tarentaise, dûment convoqué le 23 juin par le président, s'est réuni à la salle Planjo à Sainte Foy Tarentaise, sous la présidence de Monsieur Yannick AMET, président.

PRÉSENTS

Bourg-Saint-Maurice : Cécile UTILLE-GRAND, Jean-Claude GIRARD, Nathalie OUVRARD, Bernard BILLEY, Catherine CROZ, Camille MAT, Jean JOVET, Laëtitia LEGUILLOU, Guillaume DESRUES, Chloé CHETELAT, Laurent CHELLE

Les Chapelles : David ALBRIET

Séez : Lionel ARPIN, Christel MAILHE, Joëlle CAMPERS, Mathieu LECLERCQ

Sainte-Foy-Tarentaise : Yannick AMET, Julie MERIE

Tignes : Serge REVIAL, Olivier DUCH

Val d'Isère : Corinne REVERSADE

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR

François PERRIER donne pouvoir à Laëtitia LEGUILLOU

Nathalie VILLIEN donne pouvoir à Nathalie OUVRARD

Marie Françoise BOCH donne pouvoir à Jean JOVET

Capucine FAVRE donne pouvoir à Olivier DUCH

Céline MARRO donne pouvoir à Serge REVIAL

Xavier MATTIS donne pouvoir à Corinne REVERSADE

Patrick MARTIN donne pouvoir à Alain EMPRIN

EXCUSES

Villaroget : Alain EMPRIN

Montvalezan : Jacky ARPIN

ABSENTS N'AYANT PAS DONNE POUVOIR

Montvalezan : Magali VINSON

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Christel MAILHE est désignée secrétaire de séance

2026-152 ORGANISATION DU FESTIVAL LES JOURS HEUREUX, 1^{ère} EDITION ETE 2026

Depuis 2020, la communauté de communes de Haute Tarentaise coordonne, soutient et produit une saison culturelle estivale à travers un ensemble de manifestations proposées par les partenaires du territoire ou produites par la collectivité elle-même. Cette saison culturelle est le fruit d'un travail de co-construction étroit avec les 8 communes et les acteurs touristiques et culturels du territoire. En 2025, la CCHT a produit ou co-produit 81 rendez-vous culturels et touché 5590 participants.

Pour la 1^{ère} édition, la communauté de communes de Haute Tarentaise produit un festival dédié au spectacle vivant sur le fil conducteur du « rire ensemble ». Il propose d'introduire plus largement des champs artistiques comme le théâtre et le stand up, peu présents auparavant au sein de la saison culturelle du territoire. Ce festival est prévu en plein air et est intitulé « Les Jours Heureux ». Il se tiendra dans 4 communes du territoire, à savoir Séez, Sainte Foy Tarentaise, Villaroger et Val d'Isère, du 11 au 14 août 2026. Ce festival est produit en étroite concertation avec les communes participantes qui ont participé au choix des artistes et des œuvres programmées. Elles participent également à hauteur de 50 % au cachet artistique de chaque spectacle accueilli sur leur territoire.

La CCHT prend en charge 50% du cachet artistique, ainsi que l'ensemble des frais complémentaires (régie technique, frais d'hébergement, repas et transport, ...). Elle est organisatrice de l'événement et, à ce titre, assure l'ensemble de la production du festival.

Le festival propose des spectacles et des ateliers pendant 4 jours durant la semaine du 10 août, afin de dynamiser cette semaine qui suit les grands événements des stations. Le festival s'adresse tant aux publics locaux qu'aux visiteurs et se veut accessible au plus large public. Certaines activités sont dédiées au jeune public.

La programmation de l'événement se déroule selon le calendrier suivant :

- Le 11/08 : atelier d'escrime et spectacles « Un pour tous, moi d'abord » et « 1h pour comprendre son ado » à Séez ;
- Le 12/08 : visites « déguidées » et spectacles « Au Sec'Ours » et le « Wander Comedy Club » à Sainte Foy Tarentaise ;
- Le 13/08 : spectacles « Show Vélo » et le « Green Washing Comedy Club » à Val d'Isère ;
- Le 14/08 : spectacle « Improsture » à Villaroger.

Les conventions et les contrats de cession, annexés à la présente délibération, fixent les conditions et obligations respectives de la communauté de communes de Haute-Tarentaise, des partenaires et des compagnies accueillies sur le territoire dans le cadre du festival.

L'ensemble du festival, se déroulant durant 4 jours dans 4 communes du territoire, compte un budget prévisionnel s'élevant à un total de 28 992 euros.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le principe d'organiser la 1^{ère} édition du Festival Les Jours Heureux ;
- **AUTORISE** le Président à signer les contrats et les conventions entre la communauté de communes, les partenaires et les compagnies, annexés à la présente délibération, ainsi que tous les documents s'y rapportant ;
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2026.

Le secrétaire de séance




**HAUTE
TARENТАISE**
Communauté de Communes

Yannick AMET

Président




**HAUTE
TARENТАISE**
Communauté de Communes